

Tillières-sur-Avre

Le Réveil Normand du mercredi 4 décembre 2019

693 mots

## Trisomie 21. Nolan, privé d'auxiliaire de vie scolaire, retrouve le chemin de l'école

Nolan Tétard, atteint de **trisomie** 21, était privé d'école maternelle à Tillières. L'auxiliaire de vie scolaire, qui doit être recruté par l'Éducation nationale, se faisait toujours attendre. Une solution a été trouvée par le préfet de l'Eure.

Les parents de Nolan Tétard, qui a fêté ses 3 ans le 21 novembre, étaient en colère. Leur fils, atteint de **trisomie** 21, n'avait toujours pas effectué sa rentrée scolaire.

Le matin, il voyait partir son frère Mathys, 5 ans, vers l'école maternelle de Tillières où il devait aussi se rendre depuis septembre. Sauf que privé d'AVS, auxiliaire de vie scolaire, Nolan ne pouvait y aller.

Être accompagné

« **C'est notre souhait, ainsi que celui du directeur de l'école, que Nolan soit accompagné d'un AVS pour sa propre sécurité et son bien-être. Il a peur des autres, il commence tout juste à marcher, il met à sa bouche tout ce qu'il ramasse, il n'est pas propre et ne parle pas. Donc sans AVS, il ne peut aller à l'école** », estimait Bénédicte sa maman.

Pourtant, en juin, ses parents ont fait une demande de parcours de scolarisation auprès de la Maison départementale des personnes handicapées. « **Le 24 septembre, nous avons reçu une réponse positive de cette MDPH, soit une aide humaine individuelle de 12 heures par semaine jusqu'en 2022** », indiquait sa maman.

Les missions de cette AVS, selon la réponse départementale : « **aider aux actes essentiels de la vie, favoriser la mobilité, assurer les conditions de sécurité et de confort, accompagner le jeune dans l'accès aux activités d'apprentissage et aux activités de la vie sociale et relationnelle** ».

Concrètement, « **pour sa rentrée, Nolan devait aller quatre fois 1 h 30 à l'école le matin, avant de faire les trois heures complètes par la suite** ».

